

Remplace la partie administrative de la norme SIA 240:1988

Allgemeine Bedingungen für Metallbauarbeiten –
Vertragsbedingungen zur Norm SIA 240:2012

Conditions générales relatives aux ouvrages en métal

Dispositions contractuelles spécifiques
à la norme SIA 240:2012

118/240

Numéro de référence
SN 507240:2012 fr

Valable dès: 2012-02-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2012-03 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Domaine d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	8
1.3 Obligations des parties contractantes ..	8
2 Conditions de rémunération	9
2.1 Généralités	9
2.2 Prestations comprises	9
2.3 Prestations non comprises	9
3 Modification de commande	9
4 Exécution des travaux	9
5 Métrés, modalités de paiement	10
5.1 Généralités	10
5.2 Règles de métré	10
5.3 Modalités de paiement	10
6 Réception de l'ouvrage, responsabilité pour les défauts	10
7 Extinction prématurée du contrat	10

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction (CGC)*. Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Organisations représentées dans la commission SIA 240

SIA GS Secrétariat général SIA
SIA KH Commission SIA pour les normes du bâtiment
USM Union Suisse du Métal

Commission SIA 240

		Représentant de
Président	Peter Hochuli, Frauenfeld	SIA (membre SIA)
Membres	Kurt Baumgartner, Jona Iwan Häni, Lachen Giuseppe Martino, Zurich Corsin Roffler, Igis	SIA KH (membre SIA) USM SIA GS (membre SIA) USM

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/240 le 22 novembre 2011.

Elle est valable à partir du 1^{er} février 2012.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 240 *Ouvrages en métal*, édition 1988.

Copyright © 2012 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.